

### **Les décisions**

- ▶ Préparation du Contrat quinquennal 2015-2019
- ▶ Présentation des Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM);
- ▶ DBM N°2;
- ▶ Orientations budgétaires 2014;
- ▶ Sorties d'inventaire;
- ▶ Don de matériel médical au service de médecine préventive;
- ▶ Coût du m<sup>2</sup> de l'UVHC pour 2012;
- ▶ Subvention à l'Amicale du personnel;
- ▶ Politique en matière d'Actions Sociales d'Initiative Universitaire (ASIU);
- ▶ Convention-cadre avec la SATT Nord ;
- ▶ Convention annuelle d'objectifs avec la Fédération des associations Elèves ingénieurs de l'ENSIAME;
- ▶ Convention avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai;
- ▶ Avenant n°16 à la convention d'exploitation du C3T;
- ▶ Avant-contrat de mise à disposition de bâtiments et d'équipements pour l'installation du laboratoire De Visu – projet Arenberg;
- ▶ Convention de partenariat avec la Sous-Préfecture de Valenciennes pour la délivrance de titres de séjours ;
- ▶ Informations sur le pôle universitaire de Maubeuge;
- ▶ Communication des tableaux récapitulatifs des conventions signées par le Président;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs. Il informe les conseillers du retrait du point relatif à l'approbation du compte-rendu du CA du 27 juin 2013 qui sera étudié à la rentrée.

#### **- Préparation du Contrat quinquennal 2015-2019**

M. le Président se félicite du succès de la journée de réflexion sur l'autoévaluation de l'établissement organisée le 5 juillet dernier. M. M. Pouchain, conseiller d'établissement au Ministère, invité à cette occasion, a apprécié la richesse des échanges. Les retours des collègues suggèrent de réaliser de telles journées de partage et de convivialité plus régulièrement.

## **- Présentation des Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM);**

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des moyens et du pilotage, présente la maquette générale des contrats d'objectifs et de moyens (COM). Le COM est un outil qui définit l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique d'établissement au sein de la composante. Il formalise le lien entre l'ensemble des dépenses envisagées et les ambitions politiques et contractuelles de l'établissement. Le COM permet également de contractualiser les actions et les projets propres de la composante. A travers une caractérisation détaillée de l'activité, il offre donc une lisibilité des moyens financiers et des emplois nécessaires pour réaliser la démarche collective de l'établissement et celle plus particulière de la composante. Ces moyens seront définis annuellement ou pluriannuellement lors des dialogues de gestion en fonction du respect des cibles qui seront fixées en termes d'activité et de performance. Il poursuit en détaillant le contenu des COM par composante : modalités de fonctionnement, moyens attribués et ressources propres, projet 2014-2015 et perspectives contrat 2015- 2019 (Contrat quinquennal) et enfin évaluation et suivi : le COM fait l'objet d'une évaluation annuelle en collaboration avec les composantes en bureau élargi.

M. le Président le remercie. En l'absence de questions, il propose aux conseillers de procéder au vote du cadrage de ces COM.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- DBM N°2;**

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des Moyens et du Pilotage, présente aux conseillers un état des lieux des crédits ouverts sur dotation. Au moment de la DBM n°1, le 11 avril 2013, les crédits ouverts étaient supérieurs de 809 284€ par rapport à la dotation « Etat » notifiée le 26 février 2013. A ce jour, la seconde notification fait état de crédits nouveaux à hauteur de 254 453€. En conclusion, les crédits ouverts s'avèrent supérieurs de 554 831€ par rapport à la dotation notifiée le 18 juin 2013.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente la DBM n°2 pour un montant total de 2 149 687€. Le montant des recettes à rattacher (prestations nouvelles) s'élève à 2 101 888€ et le prélèvement sur réserves pour les investissements s'élève quant à lui à 47 799€. Concernant les dépenses, la masse de fonctionnement hors personnel est de 1 289 759€, la masse de personnel s'élève à 308 000€ et la masse d'investissement de 551 928€.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Orientations budgétaires 2014 ;**

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des Moyens et du Pilotage, rappelle que le décret n°2008-618 prévoit que le budget est élaboré sous l'autorité du Président conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration (CA). A cette fin, un débat a lieu au CA sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, précise que le CA intervient à deux niveaux : il arrête la procédure interne d'élaboration du budget et les modalités d'associations des différentes composantes. Le cadre de ces orientations vise à rappeler les recommandations de différents organes de tutelle et de contrôle (IGAENR, Chambre Régionale des Comptes, AERES, Rectorat...) qui nous invitent à progresser dans ces aspects de gouvernance financière.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des Moyens et du Pilotage, précise que l'établissement ne connaît pas encore quels moyens lui seront réellement alloués. La procédure interne d'élaboration du budget s'appuie sur un dialogue de gestion, instauré depuis deux ans déjà, et un cadre d'allocation des moyens. (Une approche prudentielle conduit à inscrire, dans l'ordre, les priorités de financement suivantes : les dépenses obligatoires et les charges incompressibles, l'activité puis les projets par une juste allocation des moyens). Il présente alors les propositions d'orientations budgétaires 2014. En préalable, il est fait référence au ratio « dépenses de masse salariale/ressources d'exploitation encaissables » qui doit être théoriquement proche de 80 %. De 81,90 % en 2010, il passe à 83,12 % en 2011 et à 82,85 % en 2012. L'impératif de la soutenabilité budgétaire conduit à définir un plafond des dépenses de masse salariale par l'application d'un ratio égal à 82,5 % du total des recettes d'exploitation évaluées pour 2014, de façon à revenir progressivement au niveau de 2010. Ce ratio caractérise la capacité de l'établissement à se dégager les marges de manœuvre nécessaires pour le financement des projets de l'établissement.

M. F. Barbier demande si la loi Sauvadet va avoir un impact sur ce ratio.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, précise que la baisse du ratio observée s'explique par la maîtrise de l'emploi basée sur le cadrage voté par le CA et une action de manière concertée. La loi Sauvadet devrait avoir une action positive compte tenu de la baisse des dépenses de masse salariale.

M. E. Cartignies souligne que la majorité des personnels contractuels concernés par la loi Sauvadet sont sur ressources propres : aussi ils sont déjà autofinancés.

M. le Président lui répond que c'est le plafond d'emplois « P1 », correspondant aux agents titulaires, qui va augmenter.

M. V. Guidez, Agent Comptable, ajoute que l'impact financier de la titularisation de dix contractuels est minime à l'échelle de la part du budget que représente la masse salariale. Par contre, ce qui va influencer sur l'équilibre du budget cette année, c'est la prise en compte ou non par le Ministère du CAS pension.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoints, précise que c'est principalement l'augmentation des ressources d'exploitation qui a permis de baisser le ratio de masse salariale en 2012.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des Moyens et du Pilotage, présente alors les objectifs du budget 2014 de l'établissement :

L'objectif n°1 :

- mobiliser les ressources propres et optimiser les justifications dans le cadre d'une démarche de coût complet ;
- prospecter pour trouver de nouveaux financements qui doivent nécessairement participer à hauteur des coûts qu'ils génèrent aux charges communes de l'établissement ;

- affecter le préciput ANR au renforcement de la qualité de l'environnement de la recherche au service de la mise en œuvre de politiques scientifiques orientées vers l'excellence et les innovations de rupture, par des investissements dans les infrastructures et par l'optimisation des fonctions supports en réponse directe et efficace aux besoins des équipes (charte du préciput ANR).

L'objectif n°2 : garantir des marges de manœuvre pour financer l'investissement à hauteur d'environ 1 million d'euros (hors prélèvement sur fonds de roulement) pour des projets d'équipement principalement.

L'objectif n°3 : prévoir un budget de fonctionnement en baisse pour tenir compte de la contribution au redressement des comptes publics (à ajuster en fonction du cadrage qui sera donné par le MESR aux opérateurs de l'Etat).

L'objectif n°4 : cadrer les dépenses de masse salariale en utilisant différents moyens, afin de garantir l'essentiel de la campagne d'emploi :

- strict respect du cadrage du CA de février 2012 pour le recrutement des agents contractuels
- optimisation de la gestion des heures complémentaires avec celle des décharges et des situations de sous-service, dans le cadre également des mutualisations dans le portage de l'offre de formation
- établir des enveloppes limitatives de crédits pour certaines catégories de dépenses pilotées par l'établissement : professeurs invités, cotutelles, contrats étudiants, surveillances ...

M. le Président le remercie.

Mme C. Follet demande si des postes d'ATER seront gelés cette année. Cette information est importante pour planifier l'activité dans les laboratoires.

M. le Président lui répond que l'essentiel de la campagne d'emplois est préservé, contrairement à beaucoup d'autres universités en difficulté financière. Par contre, il préconise une optimisation de l'utilisation des ATER.

M. E. Markiewicz propose d'aller plus loin sur l'accomplissement de la mission de recherche des enseignants-chercheurs et de ne pas autoriser les heures complémentaires.

M. le Président souhaite s'appuyer davantage sur le dialogue avec les collègues non-publiants pour qu'ils s'investissent en recherche. L'idée du référentiel des tâches peut être à nouveau envisagée. Toutefois, les universités l'ayant appliqué stricto sensu ont vu leurs heures complémentaires augmenter de manière très significative car les collègues sont devenus comptables de toutes leurs tâches réalisées.

M. A. Kabila, Vice-Président chargé des relations avec le monde socio-économique, ajoute que lors de la journée du 5 juillet 2013 relative au bilan du contrat quadriennal 2010-2013, deux directeurs de laboratoires ont témoigné, expliquant que plus de la moitié des collègues avec lesquels un dialogue s'était instauré sont devenus des publiants.

Mme M. Ledoux trouve dommage de découvrir le document sur les orientations budgétaires en séance.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des Moyens et du Pilotage, lui répond que c'est le débat qui est soumis au vote, sur la base de cette présentation qui n'est qu'un support.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle qu'il appartient au CA de définir les grandes orientations et non de pré-contraindre le débat. Les modalités sont ensuite à définir avec le Bureau élargi, en amont du dialogue de gestion avec les composantes. A partir de cela seront rédigées les lettres de cadrage budgétaire, véritables documents budgétaires.

M. M. Défossez avoue qu'il ne voit pas ce qu'on pourrait voter d'autres.

M. P. Chabasse ajoute que le rôle des différentes instances va évoluer dans la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Est prévu notamment un Conseil des Directeurs de Composantes qui va préparer le CA. Il sera également en charge de la mise en œuvre des délibérations du CA. Le CA de l'établissement risque d'évoluer sous un angle moins gestionnaire mais plus stratégique.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité des voix (2 abstentions)**

#### **- Sorties d'inventaire;**

M. V. Guidez, Agent Comptable, rappelle que l'établissement a vu ses comptes certifiés dès 2010, avec réserves cependant, dont l'une porte sur l'absence d'inventaire physique. Le choix a été fait de faire réaliser un inventaire physique exhaustif par un prestataire externe. La société « Immo + » a été choisie au terme d'une mise en concurrence par un marché à procédure adaptée. Ainsi, 56 570 biens ont été identifiés dont 42 491 décomptés pour le mobilier de bureau. Après enrichissement du fichier comptable, le nombre de biens proposés à la sortie est de 5 869 (majoritairement du matériel informatique et scientifique). A noter que les Commissaires aux comptes ont validé la méthode utilisée par la société « Immo + ». A l'avenir la DSI et la DMPL vont être associées aux opérations d'inventaire physique.

M. le Président lui demande si la réserve va ainsi être levée par les commissaires aux comptes.

M. V. Guidez lui répond que c'est effectivement l'objectif de cette opération. Au-delà, il s'agit de connaître nos biens et d'assurer leur suivi.

M. E. Cartignies explique que l'IUT est en période d'autoévaluation. Il doit saisir un certain nombre d'indicateurs dont le patrimoine de l'IUT. Il demande si ces données peuvent lui être transmises.

M. V. Guidez lui répond que ce sont des requêtes comptables et qu'il peut tout à fait sortir la liste des immobilisations avec le montant par composante.

M. M. Défossez demande comment vérifier, quand un vieux matériel est « débarrassé », qu'il y a bien eu destruction et non détournement.

M. V. Guidez lui répond qu'une fiche de sortie d'inventaire vient d'être mise en place pour être renseignée par composante ou par service. Par contre, concernant le mobilier de bureau, la société « Immo + » préconise de sortir de l'inventaire le montant des opérations de renouvellement du mobilier.



M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, ajoute que l'objectif est bien de lever une des réserves des commissaires aux comptes. Masi au-delà, Il y a un véritable enjeu de gestion sur le suivi du matériel à mettre en place avec les composantes et les services.

M. M. Défossez demande que l'information sur la procédure mise en place soit diffusée.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Don de matériel médical au service de médecine préventive;**

Mme N. Caouder, Vice-Présidente chargée de la vie étudiante, présente la proposition de don de matériel de l'association « TC PREV » pour l'infirmerie du Service Commun de Médecine Préventive du site des Tertiales. Il s'agit d'un oxymètre d'une valeur de 199€ et un spiromètre électronique d'une valeur de 99€.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Coût du m<sup>2</sup> de l'UVHC pour 2012**

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente le coût du m<sup>2</sup> de l'UVHC pour l'année 2012 qui s'élève à 107,22€, prenant en compte l'intégration du coût des personnels de la Direction Maintenance Logistique Patrimoine et du Service Prévention Sécurité. L'an dernier, sans cette intégration, le coût du m<sup>2</sup> s'élevait à 87,40€.

M. le Président explique que l'établissement est de plus en plus sollicité par des organismes extérieurs pour la mise à disposition ponctuelle de salles.

M. F. Vaganay ajoute que les tarifs de mise à disposition de salles ont été votés par le CA il y a plusieurs années. Il faudrait revoir ces tarifs et diffuser à nouveau l'information afin de les faire appliquer.

M. E. Cartignies intervient pour faire remarquer qu'il faudrait ajouter sur la ligne « personnel d'entretien » la mention « et de maintenance ».

M. P. Rutkowski fait remarquer que, par rapport au coût du m<sup>2</sup> de l'an dernier, le coût de la maintenance légère a augmenté de 67%. Il demande quelle justification peut être faite. Par contre, il se félicite de la diminution de 18% du poste de dépenses relatif à l'eau.

M. F. Vaganay lui répond qu'il y a eu une augmentation de la maintenance d'une année à l'autre.

M. le Président propose de revenir prochainement devant les conseillers avec un état des lieux des coûts pour l'établissement. En l'absence d'autres questions, il propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Subvention à l'Amicale du personnel**

M. F. Vaganay précise que cette demande de subvention a fait l'objet d'une présentation en commission des finances et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Mme R. Lherbier présente les activités proposées par l'Amicale du personnel pour l'année universitaire 2012\_2013. Elle ajoute que la demande de subvention de l'Amicale du personnel pour l'année 2013 est de 5 000€.

M. P. Rutkowski ajoute qu'en commission des finances, il a été demandé que le mode de recettes liées aux distributeurs soit revu.

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des ressources humaines, ajoute que le bilan de l'amicale du personnel a, pour la première fois, été intégré dans le bilan social de l'établissement.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Politique en matière d'Actions Sociales d'Initiative Universitaire (ASIU)**

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des ressources humaines, présente la politique de l'établissement en matière d'Actions Sociales d'Initiative Universitaire (ASIU). Une reconduction à l'identique de la politique votée l'an dernier est proposée, avec une extension des bénéficiaires aux personnels en CDI dès janvier 2014 avec une augmentation prévisible de 19 000€ (voté à l'unanimité en réunion du comité technique).

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, précise que les conditions indiquées pour l'aide à l'installation de 1 500€, sont des conditions cumulatives.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Convention-cadre avec la SATT Nord**

M. A. Kabila, Vice-Président chargé des relations avec le monde socio-économique, rappelle que l'engagement de l'UVHC dans la Société d'Accélération de Transfert de Technologies (SATT) a été voté en séance du CA du 17 décembre 2010. La convention-cadre proposée aujourd'hui a pour but le transfert de compétences de l'UVHC vers la SATT dans les domaines de la valorisation de la recherche.

M. F-X. Denimal, chargé d'affaires de la SATT Nord, présente le contexte des SATT, interface privilégiée entre les entreprises et la recherche publique en région. 9 SATT sont actives en France, 3 sont en cours de création et 2 en cours de labellisation.

M. F. Jenot, fait remarquer que dans la liste des unités de recherche, pour l'IEMN-DOAE, le CNRS n'apparaît pas comme établissement partenaire.

M. P. Crapet, juriste de la Direction de la Recherche et de la Valorisation, précise que cette annexe sert uniquement à connaître l'hébergeur du contrat de recherche.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Convention annuelle d'objectifs avec la Fédération des associations Elèves ingénieurs de l'ENSIAME**

M. D. Coutellier, Directeur de l'ENSIAME, présente la convention annuelle d'objectifs avec la Fédération des associations Elèves ingénieurs de l'ENSIAME. Il explique que cette formalisation sous la forme d'une convention annuelle d'objectifs, a été souhaitée par M. l'Agent Comptable, dès lors qu'une subvention attribuée par une composante à une association étudiante est supérieur à un montant de 23 000€.

Mme N. Caouder, Vice-Présidente chargée de la vie étudiante, est très intéressée par ce type de conventions et estime que cela pourrait être mis en place pour d'autres associations.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

M. D. Coutellier, Directeur de l'ENSIAME, évoque ensuite l'entrée de l'ENSIAME dans le réseau des INSA en étant école associée. Il se félicite de la qualité des étudiants entrant dans le réseau INSA dont l'ENSIAME pourra profiter pour son recrutement.

Mme C. Follet est favorable pour un travail en commun entre l'ISTV et l'ENSIAME.

M. E. Markiewicz estime que c'est un « plus » pour les laboratoires également.

M. E. Cartignies, Directeur de l'IUT adhère à la démarche également.

M. le Président le remercie et propose de passer au point suivant.

**- Convention avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai**

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente la convention ayant pour objet la participation financière annuelle à hauteur de 35 000€ de la Communauté d'Agglomération de Cambrai aux frais de déplacement des enseignants entre les deux sites de Valenciennes et le site du centre universitaire de Cambrai.

M. P. Rutkowski demande si son corollaire pourrait être signé avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour les collègues de Maubeuge.

M. le Président lui répond que cette agglomération soutient l'établissement différemment, notamment sa recherche à travers le financement de personnels du laboratoire LMCPA et de deux bourses de thèses cofinancées avec la Région.



En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Avenant n°16 à la convention d'exploitation du C3T**

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente l'avenant N°16 à la convention avec la société Valutec pour l'exploitation du C3T.

M. V. Guidez, Agent Comptable, rappelle que l'établissement prélève 5% des frais de gestion sur les contrats avec Valutec.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Convention de partenariat avec la Sous-Préfecture de Valenciennes pour la délivrance de titres de séjours**

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, explique que l'introduction de la biométrie dans les titres de séjour nécessitera dès le 16 octobre 2013 de recueillir les empreintes digitales des étudiants. Dans l'intérêt des étudiants et pour compléter le partenariat existant, il a été proposé de mettre à disposition de la Sous-Préfecture de Valenciennes, un local dédié à la prise de ces empreintes digitales. Aussi, la convention présentée a pour objet de formaliser le partenariat entre le Sous-Préfet de l'arrondissement de Valenciennes et l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis en vue de simplifier, dans le respect de la réglementation en vigueur, les démarches administratives conduisant à la délivrance d'un titre de séjour nécessaire à la scolarité et au séjour des étudiants étrangers.

M. M. Défossez salue l'esprit général de toute cette démarche.

M. F. Barbier se dit atterré qu'il faille attendre plusieurs mois pour obtenir un titre de séjour.

M. H. Ezzedine souhaiterait que soit soulevé le problème des visites médicales à effectuer à Roubaix pour les étudiants étrangers.

M. le Président en prend note et propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Avant-contrat de mise à disposition de bâtiments et d'équipements pour l'installation du laboratoire De Visu – projet Arenberg**

M. le Président explique qu'il s'agit juste à ce stade d'un avant-contrat de mise à disposition pour l'installation du laboratoire De Visu sur le site d'Arenberg, une convention sera mise en place ultérieurement.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que le 16 juin 2011, le CA avait approuvé le projet de « Fabrique à Images » qui fixait, dans un premier temps, les grands engagements réciproques des partenaires. La CAPH s'engageait à mettre en place une

procédure de mise en concurrence et de gestion pour déboucher sur un partenariat public-privé, en mobilisant également des fonds FEDER, pour rénover un certain nombre de bâtiments sur le site minier d'Arenberg et mettre à disposition de l'UVHC à titre gratuit des locaux pour y implanter le laboratoire De Visu. Réciproquement, l'UVHC s'engage à laisser ce laboratoire occuper les lieux pendant une période de 25 ans. Il explique que ce processus a été long et complexe mais que la CAPH a souhaité associer l'UVHC dans toutes les étapes préparatoires avec l'assistance à personne publique et lors du dialogue compétitif. C'est la société « Bouygues » qui a été retenue. Cet avant-contrat avec l'UVHC, permet à la CAPH de signer la convention avec la société « Bouygues » au début de la prochaine année universitaire. Il sera détaillé par une convention de mise à disposition des locaux qui sera examinée en CA.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Informations sur le pôle universitaire de Maubeuge**

Mme N. Caouder explique qu'une mutualisation avec le lycée Pierre Forest de Maubeuge est en cours de finalisation avec un volet « sport » permettant de proposer deux créneaux le mardi soir pour le SUAPS au sein de la salle des sports du lycée, et un volet « restauration » permettant aux étudiants et aux personnels de profiter de la restauration scolaire (avec un accord avec le CROUS).

M. M. Varago, Responsable du Service des affaires juridiques et contentieuses, précise que le volet « sport » entre dans le cadre de la délégation de pouvoir du CA au Président. Par contre le volet « restauration » n'entre pas dans ce cadre ; cette convention n'étant pas finalisée à ce jour et si on souhaite que les étudiants puissent déjeuner dès la rentrée dans ce lycée, il est demandé au CA de déléguer son pouvoir à M. le Président pour lui permettre de signer cette convention dès sa réception.

Mme M. Ledoux demande si les horaires seront décalés pour permettre aux étudiants et au personnel de déjeuner.

Mme N. Caouder lui répond qu'il est prévu d'aménager les horaires avec les composantes afin d'éviter un engorgement dans ce restaurant scolaire. Elle ajoute qu'un comité de suivi sera mis en place.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

### **Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Communication des tableaux récapitulatifs des conventions signées par le Président**

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, présente la liste des conventions, classées par thème, signées par M. le Président dans le cadre de la délégation de pouvoir que le CA lui a consenti. Il poursuit avec la liste des contrats de travail puis des marchés publics.

Mme M. Ledoux s'étonne de voir, dans la liste, un contrat en CDI. Elle demande si l'établissement recrute directement des agents en CDI.

M. P. Chabasse lui répond qu'il peut s'agir du renouvellement d'un contrat qui a fait « basculer » l'agent en CDI. Il rappelle enfin que la loi LRU prévoit la possibilité de recruter des personnels de catégorie A en CDI.

M. le Président le remercie et propose de passer aux questions diverses.

### **- Questions diverses**

1. Mme C. Follet demande si la date de visite des experts de l'AERES est connue. En effet, les collègues du LMCPA s'inquiètent du déménagement du laboratoire qui pourrait coïncider avec cette visite.

M. le Président lui répond qu'il convient de prévenir l'AERES en ce sens.

2. M. E. Markiewicz explique que le bâtiment CISIT a été livré. Il demande que les personnels puissent utiliser le tramway pour se rendre à l'administration centrale du LAMIH, toujours basée dans le bâtiment MALVACHE. Enfin, il souhaite que les agents logés puissent procéder à la fermeture du bâtiment.

3. Mme C. Follet demande si le calendrier prévisionnel des conseils centraux de l'année 2013-2014 est disponible.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond qu'il doit être validé en réunion du Bureau le 15 juillet 2013. Il sera évidemment diffusé ensuite.

Mme N. Caouder, Vice-Président chargée de la vie étudiante, évoque sa proposition de mettre en place un calendrier institutionnel partagé sur l'outil « Zimbra ».

En l'absence d'autres questions, M. le Président lève la séance à 18h30.

**Etaient présents ou représentés :**

**Personnalités extérieures**

Mme Adam  
M. Cuminal

**Collège A**

Mme Follet  
MM. Barbier, Défossez, Ezzedine, Markiewicz et Ourak

**Collège B**

Mme Sforzin  
MM. Adam, Cartignies, Jenot et Rouzé

**Collège BIATSS**

Mme Ledoux  
M. Rutkowski

**Collège des usagers**

**Membres de droit** MM. Chabasse et Guidez

**Membres invités** Mmes Caouder et Hannedou  
MM. Garnier, Kabila, Vaganay et Varago

**Ont donné pouvoir** M. Barbier à M. Markiewicz (jusqu'à son arrivée)  
Mme Grant à M. Ezzedine  
M. Birembaux à Mme Sforzin  
M. Winter à Mme Ledoux  
M. Laurent à M. Rutkowski

Fait à Valenciennes, le 20 septembre 2013

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK